

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CL1408

présenté par  
Mme Youssouffa

-----

### ARTICLE 26

Après l'alinéa 11, insérer les deux alinéas suivants :

« 2° *bis* Après le 1° A de l'article L. 441-7, il est inséré un 1° B ainsi rédigé :

« 1° B Au premier alinéa de l'article L. 412-7, après le mot : « Constitution », sont insérés les mots : « ainsi que l'intégrité territoriale de la République définie par ses frontières nationales » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à écarter de l'octroi de toute forme de titre de séjour l'étranger qui conteste l'intégrité territoriale de la République Française, ainsi définie par ses frontières nationales.